



## Décès de Jean Willot

Jean Willot, enseignant à Eaubonne, a mis fin à ses jours ce vendredi 15 mars. L'information a été massivement relayée par la presse et sur les réseaux sociaux depuis une semaine. L'émotion, la colère et un sentiment d'injustice se répandent en premier lieu parmi les enseignants. Les collègues des écoles du Val d'Oise, et bien au-delà du département, sont sous le choc car cela renvoie à des réactions de familles envers les enseignants qui se banalisent et font des ravages. **Surtout, le positionnement de l'institution n'est que trop rarement en soutien ou en appui des collègues incriminés.**

Jean Willot était adhérent du Snudi FO depuis plus de 20 ans, toujours présent dans les assemblées générales du syndicat comme en manifestation à Paris notamment. C'était un adhérent convaincu par les revendications portées par son syndicat à tous les niveaux. Jean venait d'apprendre jeudi 14 mars qu'une plainte pour "*violence aggravée sur mineur de moins de 13 ans*" avait été déposée contre lui par une mère d'élève de son école à Eaubonne et qu'il serait convoqué pour s'en expliquer. Malgré les conseils pratiques et l'accompagnement de son syndicat dès jeudi matin, malgré le soutien familial et ses proches disponibles auprès de lui, Jean était "*en état de choc*" après cette nouvelle. Ce sont les mots de notre collègue et camarade qui n'avait jamais eu aucun problème particulier en plus de 30 ans de carrière.

Au-delà de la plainte déposée contre lui, le Snudi FO 95 condamne le traitement qu'il a subi de la part de l'institution et que subissent d'ailleurs de plus en plus de collègues dans des situations similaires. Après la tristesse, ce sont aussi la colère et la détermination qui nous animent. Nous mettons tout en oeuvre pour qu'il ne soit pas "mort pour rien" ou "mort dans l'indifférence". Nous avons assuré sa veuve de toute l'aide syndicale nécessaire dans cette épreuve. Le Snudi FO 95 apporte également son aide à la famille dans les démarches entreprises pour faire reconnaître son suicide comme accident du travail, pour que la responsabilité de l'institution puisse être interrogée dans le cadre du CHSCT et que les collègues victimes de plaintes ne soient plus traités de cette façon.

Lors du groupe de travail du CHSCT départemental réuni jeudi 21 mars, la FNEC FP FO 95 déclarait :

**« Le suicide de Jean Willot doit être une sonnette d'alarme pour l'institution. Les collègues ne peuvent pas être mis au pilori au moindre « mécontentement » « état d'âme » ou « caprice » de parent. Les collègues ont des devoirs mais ils ont aussi des droits, dont celui d'être protégés.**

**Nous souhaitons une communication officielle de l'institution pour rendre hommage et saluer la mémoire de Jean Willot.**

**Nous vous avons fait parvenir hier une demande d'enquête du CHSCT que nous souhaitons voir ouverte rapidement. »**

Lundi 25 mars, Mme la rectrice de l'académie de Versailles et M. le DASEN du Val d'Oise communiquaient enfin à propos de ce drame indiquant qu'un CHSCT extraordinaire était convoqué jeudi 28 mars.

Le 26 mars 2019.